

a business man in 1944, and the other from a Chinese text, which was two thousand years old.

Mr. FLEMING (United Kingdom) explained that his resolution was not intended to minimize the importance of the question of economic development; on the contrary, his Government was extremely interested in this problem. He was prepared to modify his delegation's draft resolution but hoped that the amendments would not alter its general character. The draft resolution was restricted in its aims, in order that one side of the question should receive special attention.

The CHAIRMAN closed the general debate on the report of the Economic and Employment Commission.

The meeting rose at 5.45 p.m.

### SIXTIETH MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Saturday, 8 March 1947, at 11 a.m.*

Chairman: Sir Ramaswami MUDALIAR (India).

#### **16. Discussion of the functions of the proposed International Trade Organization in the field of economic development (document E/311)<sup>1</sup>**

The CHAIRMAN called attention to the report of the Preparatory Committee of the International Conference on Trade and Employment,<sup>2</sup> and observed that it would be discussed after members had taken cognizance of it. In accordance with a decision taken at the second session of the Council, two points required immediate attention so that they might be forwarded with the Council's comments to the world conference which it was proposed to convene.

First the Council was asked to make a decision of principle on the allocation of functions between the various international organizations in the field of economic development. The Chairman submitted to the Council's consideration document E/311 embodying a draft resolution on that subject.

Secondly, he drew the attention of the Council to the Preparatory Committee's resolution on interim commodity arrangements, also on page 48 of the report. He further called the attention of members to the wish, expressed in the report of the Preparatory Committee of the Conference on Trade and Employment, that members of the Preparatory Committee who were not members of the Council might be given the oppor-

<sup>1</sup> See Annex 8, page 275.

<sup>2</sup> See chapter II of the *Report of the first session of the Preparatory Committee of the United Nations Conference on Trade and Employment*, and annexure 8, page 48.

l'une, d'un homme d'affaires de 1944, et l'autre, tirée d'un texte chinois vieux de deux mille ans.

M. FLEMING (Royaume-Uni) précise qu'il n'entend pas, dans sa résolution, réduire l'importance de la question du développement économique, et il rappelle l'intérêt que son Gouvernement porte à ce problème. Il se déclare prêt à modifier le projet de résolution de sa délégation, mais espère que les amendements apportés n'en altéreront pas le caractère. Il déclare que si la portée en est restreinte, c'est pour que l'attention se concentre sur un point particulier de la question.

Le PRÉSIDENT clôt la discussion générale sur le rapport de la Commission des questions économiques et de l'emploi.

La séance est levée à 17 h. 45.

### SOIXANTIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le samedi 8 mars 1947, à 11 heures.*

Président: Sir Ramaswami MUDALIAR (Inde).

#### **16. Discussion sur les fonctions de l'Organisation internationale du commerce, dont la création est envisagée, dans le domaine du développement économique (document E/311)<sup>1</sup>**

Le PRÉSIDENT ouvre la séance en faisant remarquer que le rapport de la Commission préparatoire de la Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup> viendra en discussion lorsque les membres en auront pris connaissance. Conformément à une décision prise par le Conseil à sa deuxième session, deux questions demandent un examen immédiat afin de pouvoir être transmises, avec les observations du Conseil, à la conférence mondiale que l'on se propose de réunir.

Tout d'abord on demande, en fait, au Conseil de prendre une décision de principe sur la répartition des fonctions entre les diverses organisations internationales dans le domaine du développement économique. Le Président soumet à l'examen du Conseil le document E/311 qui contient un projet de résolution à ce sujet.

En second lieu, le Président attire l'attention du Conseil sur la résolution de la Commission préparatoire visant les mesures provisoires ayant trait aux produits de base, qui se trouve également à la page 52 du rapport. Il fait remarquer, en outre, que, dans son rapport, la Commission préparatoire de la Conférence du commerce et de l'emploi a exprimé le vœu que les membres de la Commission préparatoire qui ne sont pas

<sup>1</sup> Voir l'annexe 8, page 275.

<sup>2</sup> Voir le chapitre II du *Rapport de la Commission préparatoire de la Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies sur les travaux de sa première session, et la pièce jointe No 8, page 52.*

tunity of expressing their views during the Council's deliberations on those matters.<sup>1</sup>

Mr. STINEBOWER (United States of America) stated that the terms of document E/311 were a faithful reproduction of the recommendations of the Economic and Employment Commission. The Preparatory Committee which was due to meet at Geneva needed the considered advice of the Council on the proposed functions of ITO. With regard to paragraph (c) of the resolution in document E/311, the United States considered that the square brackets could be removed from paragraph 3 of article 11 of the draft charter, and that the paragraph should be included in the charter. Mr. Stinebower felt that the statement under the proposed paragraph 3 would gain by having a more positive wording. With regard to a question previously raised by the representative of Canada, who wished to render that provision permissive rather than mandatory, the United States delegation had no strong objections to oppose to either course.

Mr. COLBJOERNSEN (Norway) stressed the need for economy in the organization of international agencies to which attention had been drawn during the last session of the General Assembly. He issued a warning against the ill effects on public opinion of overlapping and duplication of functions among the international agencies, and pointed out that agencies other than ITO were already concerned with economic development. ITO might come to rely on the United Nations working capital fund to defray its expenses, and the time might come when various Member countries would not be able to meet such expenditure. The functions suggested in paragraph (c) might be allotted to the ILO or the International Bank, agencies having their own budgets. Accordingly, Mr. Colbjørnsen pressed for the deletion of paragraph 3 of article 11 from the draft charter of ITO and for the deletion of paragraph (c) of the draft recommendation (document E/311), the latter to be replaced by a paragraph stating that paragraph 3 of article 11 of the draft charter of ITO should be omitted.

Mr. MALIK (Lebanon) supported the United States point of view and asked that the question raised under paragraph (c) of the proposed recommendation should be answered in the affirmative. In article 11 paragraph 3 of the draft charter, he preferred a mandatory clause to a permissive clause and suggested that the word "shall" should stand in the context and should not be replaced by the word "may" as the Canadian delegation had suggested. The need for assistance in economic development was such

<sup>1</sup> See *Report of the first session of the Preparatory Committee of the United Nations Conference on Trade and Employment*, chapter II, section J, paragraph 5, page 9.

membres du Conseil aient l'occasion de faire connaître leurs vues au cours des délibérations que le Conseil consacrerait à ces questions<sup>1</sup>.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) trouve que les termes du document E/311 reproduisent fidèlement les recommandations de la Commission des questions économiques et de l'emploi. La Commission préparatoire, qui va se réunir à Genève, a besoin de connaître l'opinion mûrement réfléchie du Conseil sur les fonctions envisagées pour l'OIC. Faisant allusion à l'alinéa c) de la résolution qui figure dans le document E/311, le représentant des Etats-Unis considère que l'on pourrait supprimer les crochets qui figurent au paragraphe 3 de l'article 11 du projet de charte et inclure ce paragraphe dans la charte. La déclaration contenue dans le projet de paragraphe 3 gagnerait à être rédigée en termes plus nets. Le représentant du Canada a déclaré antérieurement qu'il voudrait que l'on donnât aux dispositions de ce paragraphe un caractère facultatif et non obligatoire; la délégation des Etats-Unis n'a d'objection sérieuse à formuler ni dans un sens, ni dans l'autre.

M. COLBJOERNSEN (Norvège) insiste sur la nécessité de pratiquer l'économie dans l'organisation des institutions spécialisées, nécessité sur laquelle on a attiré l'attention au cours de la dernière session de l'Assemblée générale. Il met le Conseil en garde contre l'effet défavorable que produisent sur l'opinion publique les chevauchements et les doubles emplois de fonctions dans les institutions internationales, et il fait remarquer que l'OIC n'est pas la seule institution à s'occuper actuellement du développement économique. Cet organisme compte peut-être sur le fonds de roulement des Nations Unies pour couvrir les dépenses, mais le moment pourrait venir où divers Etats Membres ne pourraient financer les dépenses de l'OIC. On pourrait donner à l'OIC ou à la Banque internationale, qui dispose d'un budget propre, les fonctions prévues à l'alinéa c). Il insiste donc pour qu'on supprime du projet de charte le paragraphe 3 de l'article 11 et pour qu'on remplace l'alinéa c) du projet de recommandation (document E/311), par un nouvel alinéa indiquant qu'il convient de supprimer le paragraphe 3 de l'article 11 du projet de charte de l'OIC.

M. MALIK (Liban) se déclare d'accord avec la délégation des Etats-Unis et demande que la question soulevée à l'alinéa c) du projet de recommandation soit résolue par l'affirmative. Il estime préférable de donner au paragraphe 3 de l'article 11 du projet de charte un caractère obligatoire plutôt que facultatif, et demande que, contrairement à la proposition de la délégation canadienne, le mot "devra" soit maintenu et non pas remplacé par le mot "pourra". Les besoins d'assistance en matière de développement éco-

<sup>1</sup> Voir le *Rapport de la Commission préparatoire de la Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies* sur les travaux de sa première session, chapitre II, section J, paragraphe 5, page 9.

that the necessity for co-ordination among the various agencies, real though it was, could not be allowed to close the door to any possibility of furthering economic development. The co-ordination of activities of the various international agencies, in accordance with the provisions of the United Nations Charter, was essentially a function to be performed by the Council itself.

The CHAIRMAN called upon Mr. Tange, representative of Australia on the Preparatory Committee of the International Conference on Trade and Employment, to give his views on the subject under discussion.

Mr. TANGE wished to point out that ITO was being set up in order to assist Member States in clearing the channels of trade and in furthering industrialization. The organization would thus help Members to improve their understanding of economic planning the world over. Paragraph 3 of article 11 would help ITO in achieving its aims and should, therefore, be retained. The representative of Australia on the Preparatory Committee thought that the same organization should be entrusted with preparing practical steps to facilitate international trade and with advisory functions on economic planning. In the case of agricultural projects, members would naturally turn to FAO, and such projects should be excluded from the scope of ITO. If duplication of work took place with regard to other projects, he agreed with the representative of Lebanon that the Economic and Social Council should itself supervise co-ordination, in consultation with other specialized agencies. He asked members of the Council to note that the fact that a real need for co-ordination was already genuinely felt was a sign indicating that specialized agencies had achieved positive results in some fields. He therefore favoured the inclusion of paragraph 3, stating that its precise working might be left to the forthcoming conferences.

With regard to the note of caution struck by the representative of Norway as to undue expenditure, the representative of Australia on the Preparatory Committee considered that ITO would require only a small general-purposes staff, keeping at the same time a register of consultants; the cost of expert advice, he submitted, might be borne by applicants.

Mr. KIRPALANI (India) recalling that the paragraph of the ITO charter under discussion had been introduced in London mainly at the instance of the Indian delegation, strongly endorsed the view of the United States representative and asked that the reply to the question raised should be made in more positive terms than those used in the draft resolution (document E/311, paragraph (c)). He suggested a wording such as the following: "the Council endorses, agrees or advises that ITO should perform. . .", since ITO would be concerned with

nomique sont tels que la nécessité de coordonner les diverses institutions, pour réelle qu'elle soit, ne doit pas conduire à exclure toute possibilité de favoriser le développement économique. C'est au Conseil lui-même, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, qu'il appartient, au premier chef, de coordonner les fonctions des diverses institutions spécialisées.

Le PRÉSIDENT demande à M. Tange, représentant de l'Australie à la Commission préparatoire de la Conférence internationale du commerce et de l'emploi, de faire connaître son point de vue sur la question que l'on discute.

M. TANGE fait remarquer que l'OIIC est créée pour aider les Etats Membres à rétablir les courants d'échanges commerciaux, et favoriser l'industrialisation. L'Organisation aidera ainsi les Etats Membres à mieux comprendre l'économie dirigée sur le plan mondial. Il convient de conserver le paragraphe 3 de l'article 11 sur lequel pourra s'appuyer l'OIIC pour atteindre ses buts. Le représentant de l'Australie à la Commission préparatoire pense qu'une seule et même organisation doit être chargée de préparer les mesures pratiques destinées à faciliter le commerce international, et de fournir des conseils en matière d'économie planifiée. C'est naturellement à l'OAA que s'adresseront les Etats Membres lorsqu'il s'agira de projets agricoles; il convient donc que ces projets restent en dehors du champ d'action de l'OIIC. M. Tange reconnaît avec le représentant du Liban que, si des chevauchements se produisent à l'occasion d'autres projets, c'est le Conseil économique et social qui devra lui-même veiller à la coordination, en se concertant avec d'autres institutions spécialisées. Il est à noter que le seul fait qu'on estime la coordination nécessaire prouve que les institutions spécialisées ont déjà obtenu des résultats positifs en certains domaines. M. Tange préconise donc le maintien du paragraphe 3. On peut laisser aux conférences qui vont se réunir le soin d'en rédiger exactement le texte.

Rappelant que le représentant de la Norvège a déclaré qu'il fallait se garder de dépenses inconsiderées, le représentant de l'Australie à la Commission préparatoire déclare que, à son avis, l'OIIC n'aura besoin que d'un personnel restreint, de compétence très générale; elle tiendra, d'autre part, à jour une liste d'experts dont il propose que les honoraires soient portés à la charge des Etats Membres qui demanderont des avis.

M. KIRPALANI (Inde), après avoir rappelé que ce fut surtout sur les instances de la délégation de l'Inde que le paragraphe qui fait l'objet de la discussion a été introduit, à Londres, dans le projet de charte de l'OIIC, appuie vigoureusement le représentant des Etats-Unis et demande que la question soulevée reçoive une réponse formulée en termes plus positifs que ceux du projet de résolution (document E/311, alinéa c). Il propose une formule telle que: "Le Conseil approuve, admet ou recommande que l'OIIC remplisse . . ."; l'OIIC s'occupera, en effet, de

employment as well as with trade, and it was appropriate that ITO should give technical assistance on economic development. He did not see that the problem of co-ordination of activities of the specialized agencies could not be solved. He agreed with previous speakers that the Council could define later the field of activities of each specialized agency in accordance with Article 56 of the Charter. The view of the Indian delegation was that there could never be enough expert advice.

With regard to the suggestion that article 11, paragraph 3, of the ITO draft charter should be made permissive and not mandatory, Mr. Kirpalani pointed out that the word "shall", used in the context, did not really give a mandatory meaning to the paragraph, since advice could only be given within the competence and resources of ITO. If the word "shall" were replaced by the word "may", the new text might unjustifiably be taken to mean that ITO would be free to refuse advice at its discretion.

Mr. DAVIDSON (Canada) wished to point out that the advice required from ITO would refer to the best way of completing plans and programmes of economic development. Those who believed that a staff of half a dozen general-purposes people would be sufficient for that obviously deceived themselves. Inasmuch as the ITO was closely connected with problems of economic development, the Canadian delegation agreed with the introductory chapter of the report and with the first two paragraphs of article 11. With regard to the third paragraph, the Canadian delegation felt that the Council was not certain that the functions envisaged therein should be assigned to ITO at this stage. If they were so assigned, ITO would seem to receive priority in those matters over other organs which for some ten years had been engaged in that field.

As long as any doubts existed as to the agency to whom the functions under discussion should be appropriately entrusted the Canadian delegation felt that no decision should be taken until a more definite attitude prevailed.

Mr. FLEMING (United Kingdom) thought that the paragraph proposed should be kept. He believed that there was general agreement that some advisory functions ought to be exercised by ITO. The field of these advisory functions was the real subject of disagreement. If advisory functions were to be assigned to ITO, the least that could be expected of that organization would be the provision of advice on the international implications of the various development plans of the individual countries. With regard to technological advice, the field of agriculture clearly did not belong to ITO and the whole contestation rested, therefore, on the amount of technological advice to be given with regard to industrial development.

l'emploi aussi bien que du commerce, et il convient que cet organisme fournisse une aide technique en matière de développement économique. Il ne voit pas pourquoi l'on ne pourrait pas résoudre le problème de la coordination des activités des institutions spécialisées. Comme l'ont déjà déclaré divers orateurs, le Conseil peut définir par la suite le champ l'action de chaque institution spécialisée, conformément à l'Article 56 de la Charte. De l'avis du représentant de l'Inde, on ne saurait jamais avoir trop d'opinions d'experts.

On a proposé de donner aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 11 du projet de charte de l'OIC un caractère facultatif et non obligatoire; en réalité, le mot anglais *shall* ("devra" en français) qui figure dans le texte ne donne pas à la phrase un sens d'obligation absolue puisque les conseils ne pourront être donnés que dans la limite des attributions et des ressources de l'OIC. Si l'on remplace le mot "devra" par "pourra", le texte risque d'être interprété, à tort, comme donnant à l'OIC toute latitude pour refuser ses conseils.

M. DAVIDSON (Canada) désire faire remarquer que les avis demandés à l'OIC porteront sur les meilleurs moyens d'élaborer des plans et des programmes en matière de développement économique. Ceux qui croient qu'un personnel d'une demi-douzaine de fonctionnaires non spécialisés suffira à cette tâche se font évidemment des illusions. Etant donné que l'OIC est directement intéressée aux problèmes de développement économique, la délégation canadienne approuve l'introduction du rapport ainsi que les deux premiers paragraphes de l'article 11. Mais il lui semble que le Conseil n'est pas certain que, au stade actuel des travaux, les fonctions envisagées au troisième paragraphe doivent être dévolues à l'OIC. Si elles lui sont attribuées, l'OIC semblera avoir le pas, pour ces questions, sur d'autres organismes qui travaillent dans ce domaine depuis une dizaine d'années.

Tant qu'on ne saura pas avec certitude à quelle institution ces fonctions seront confiées, la délégation canadienne pense qu'il ne faut pas prendre de décision avant qu'une attitude plus précise ait été adoptée.

M. FLEMING (Royaume-Uni) est d'avis de conserver le paragraphe envisagé. Tout le monde paraît reconnaître que l'OIC devra exercer certaines fonctions consultatives. Le désaccord réel porte sur le domaine dans lequel elles s'exerceront. Si des fonctions consultatives doivent être attribuées à l'OIC, le moins que l'on puisse attendre de cette Organisation est qu'elle explique aux Etats qui lui demanderont conseil les répercussions internationales des divers plans de développement pour tel ou tel pays. En ce qui concerne les avis technologiques, puisque le domaine de l'agriculture ne relève évidemment pas de l'OIC, il s'agit donc simplement de déterminer dans quelle mesure l'OIC donnera des avis en matière de développement industriel.

Mr. Fleming therefore sympathized with the representative of Canada when he asked that the clause be permissive, lest ITO be bound to give advice on agricultural development, for instance, if so requested. Mr. Fleming submitted therefore that paragraph (c) be worded on the following lines: "to provide advice in co-ordination with other specialized agencies under the guidance of the Council itself". He further suggested that the range of technological advice to be given should be left to the discretion of ITO or that the ITO conference should be asked to define the contents of paragraph 3 with complete freedom not to define them in detail if it did not desire to do so.

Mr. van KLEFFENS (Netherlands) thought that the Council would probably agree on the inclusion of paragraph 3 if it were prefaced by a clause such as: "subject to the supervision of the Economic and Social Council of the United Nations with regard to the activities in this field of specialized agencies, etc."

An alternative way of reaching agreement, he thought, would be to insert in the agreement mentioned in article 81 of the draft ITO charter<sup>1</sup> adequate provisions to exclude overlapping or duplication of work by the specialized agencies and provisions pertaining to considerations of economy.

Should either of these courses be followed, the question whether paragraph 3 was permissive or mandatory would lose its importance.

Mr. NASH (New Zealand) commended the wisdom of the remarks made by the representative of Norway with regard to the overloading of specialized agencies. He pointed out, however, that the representative of Canada had unduly stressed the concern of ITO with trade matters, for it was an organization which also dealt with employment. Since information was to be given on request only, remuneration could be asked for the services provided.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) laid stress on the necessity of avoiding overlapping among the specialized agencies and of abiding by those principles of strict economy which various speakers had commended during the General Assembly. He thought that the representative of Norway had appropriately pointed out that the Economic and Social Council should give more weight to questions of economy in view of the decisions of the last General Assembly.

With regard to the organ best qualified to advise Members on economic development, Mr. Morozov believed that the function should devolve upon the Economic and Social Council

<sup>1</sup> See *Report of the first session of the Preparatory Committee of the United Nations Conference on Trade and Employment*, page 40.

M. Fleming est donc d'accord avec le représentant du Canada, quand celui-ci demande que les dispositions du paragraphe aient un caractère facultatif, afin que l'OIC ne soit pas tenue de donner des avis sur le développement agricole, par exemple, si on le lui demande. Pour l'alinéa c), il propose donc la rédaction suivante: "fournir des avis en se concertant avec les autres institutions spécialisées, sous la haute autorité du Conseil lui-même". Il propose en outre de laisser à l'OIC le soin de déterminer elle-même le champ des avis technologiques qu'elle donnera, ou encore, de demander à la conférence de l'OIC de définir la portée du paragraphe 3, en lui laissant toute latitude de ne pas entrer dans les détails, si elle le préfère.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) pense que les membres du Conseil seraient probablement d'accord pour maintenir le paragraphe 3 s'il était précédé d'une phrase de ce genre: "sous la haute autorité du Conseil économique et social des Nations Unies en ce qui concerne les fonctions des institutions spécialisées dans ce domaine, etc."

Une autre façon de se mettre d'accord serait d'introduire dans l'accord mentionné à l'article 81 du projet de charte de l'OIC<sup>1</sup>, des dispositions ayant pour but d'éliminer les chevauchements ou les doubles emplois avec les travaux des institutions spécialisées ainsi que des dispositions inspirées par des considérations d'économie.

Si l'on adopte l'une ou l'autre de ces solutions, la question de savoir si les dispositions du paragraphe 3 auront un caractère facultatif ou obligatoire perd de son importance.

M. NASH (Nouvelle-Zélande) estime que le représentant de la Norvège a prononcé des remarques judicieuses sur le travail excessif qui pourrait échoir aux institutions spécialisées. Il fait cependant remarquer que le représentant du Canada a trop insisté sur l'intérêt que l'OIC doit porter au commerce alors que c'est une organisation qui s'occupe aussi de l'emploi. Les renseignements ne devant être donnés que sur demande, on pourrait demander une rémunération pour les services fournis.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) insiste particulièrement sur la nécessité d'éviter les chevauchements dans les travaux des institutions spécialisées et de se conformer aux principes de stricte économie préconisée par divers orateurs lors de l'Assemblée générale. A son avis, le représentant de la Norvège a raison de faire remarquer que le Conseil économique et social, répondant au désir de la dernière Assemblée générale, doit attacher plus d'importance aux questions d'économie.

De l'avis de M. Morozov, le Conseil économique et social lui-même est l'organisme le plus qualifié pour donner des conseils aux Etats Membres sur le développement économique, et cette

<sup>1</sup> Voir le *Rapport de la Commission préparatoire de la Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies* sur les travaux de sa première session, page 45.

itself. Specialized agencies should be free to advise their members but only on problems basically related to their field of activity.

The CHAIRMAN put to the vote the inclusion of a paragraph in the general sense of paragraph 3 of article 11 of the draft ITO charter.

**Decision:** *The Council decided to include in the draft ITO charter a paragraph in the sense of that submitted under paragraph 3 of article 11, the best manner of determining the precise wording of it to be discussed later in committee.*

The meeting rose at 1.35 p.m.

### SIXTY-FIRST MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Saturday, 8 March 1947, at 3 p.m.*

Chairman: Sir Ramaswami MUDALIAR (India).

- 17. Discussion of the report of the Preparatory Committee of the International Conference on Trade and Employment<sup>1</sup>: resolution proposed by the United States representative on an interim co-ordinating committee for inter-governmental commodity arrangements (document E/314)<sup>2</sup>**

MR. STINEBOWER (United States of America) said that in an effort to anticipate the type of action that the Economic and Social Council would be called upon to take were it to approve the recommendation of the Preparatory Committee on Trade and Employment, the United States delegation had circulated document E/314 which embodied the recommendation in the form of a resolution. The Preparatory Commission of FAO which had studied the proposals the World Food Board had made to the Secretary-General of that organization had also recommended that a co-ordinating committee should be established.<sup>3</sup>

Replying to Mr. NASH (New Zealand), the CHAIRMAN said that the members of the Council would discuss both parts of the resolution tabled by the delegation of the United States.

Mr. NASH (New Zealand) said that his delegation supported the second part of the resolution.

<sup>1</sup> See *Report of the first session of the Preparatory Committee of the United Nations Conference on Trade and Employment*, London, October 1946.

<sup>2</sup> See Annex 10, page 286.

<sup>3</sup> See *Report of the FAO Preparatory Commission on World Food Proposals*, Washington, U. S. A., February 1947, chapter VII, paragraph 239 (I), page 51.

fonction doit lui être dévolue. C'est seulement sur les problèmes qui sont essentiellement de leur compétence que toute latitude doit être laissée aux institutions spécialisées pour donner des conseils à leurs membres.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'introduction d'un paragraphe ayant la teneur générale du paragraphe 3 de l'article 11 du projet de charte de l'OIIC.

**Décision:** *Le Conseil décide d'introduire dans le projet de charte de l'OIIC un paragraphe d'une teneur générale analogue à celle du paragraphe 3 de l'article 11, étant entendu que l'on examinera ultérieurement en comité le meilleur moyen d'en déterminer la rédaction exacte.*

La séance est levée à 13 h. 35.

### SOIXANTE ET UNIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le samedi 8 mars 1947, à 15 heures.*

Président: Sir Ramaswami MUDALIAR (Inde).

- 17. Discussion du rapport de la Commission préparatoire de la Conférence du commerce et de l'emploi<sup>1</sup>: résolution soumise par le représentant des Etats-Unis, relative à la création d'une commission intérimaire de coordination pour les ententes intergouvernementales ayant trait aux produits de base (document E/314)<sup>2</sup>**

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) déclare que, s'efforçant de prévoir le genre de mesures que le Conseil économique et social sera appelé à prendre s'il approuve la recommandation de la Commission préparatoire de la Conférence du commerce et de l'emploi, la délégation des Etats-Unis a fait distribuer le document E/314 qui concrétise la recommandation sous la forme d'une résolution. La Commission préparatoire de l'OAA, chargée d'étudier les propositions faites par le Conseil mondial de l'alimentation au Secrétaire général de cette organisation, a également recommandé la création d'une commission de coordination<sup>3</sup>.

Sur une question de M. NASH (Nouvelle-Zélande), le PRÉSIDENT répond que les membres du Conseil discuteront les deux parties de la résolution présentée par la délégation des Etats-Unis.

M. NASH (Nouvelle-Zélande) déclare que sa délégation appuie la deuxième partie de la résolution.

<sup>1</sup> Voir le *Rapport de la Commission préparatoire de la Conférence du commerce et de l'emploi de l'Organisation des Nations Unies* sur les travaux de sa première session, Londres, octobre 1946.

<sup>2</sup> Voir l'annexe 10, page 286.

<sup>3</sup> Voir le *Rapport de la Commission préparatoire de la FAO, chargée de l'étude des propositions pour l'alimentation mondiale*, Washington, U. S. A., février 1947, chapitre VII, paragraphe 239 (I), page 59.